

# PORT DÉPARTEMENTAL DE GRANVILLE

## DÉMARRAGE DU CHANTIER DE RÉPARATION DE LA DIGUE DE HÉREL



Le Département de la Manche a validé, le 27 septembre 2024, après un travail de concertation avec les acteurs locaux, la stratégie de modernisation du port de Granville fixant dix objectifs à court, à moyen et long terme. Le premier objectif à court terme de maintien des infrastructures portuaires en bon état se concrétise aujourd'hui par le lancement des travaux de réparation sur la digue principale du bassin de plaisance de Hérel.

### DES TRAVAUX DE RÉPARATION LANCÉS POUR UN MONTANT DE 7,1 M€

L'objectif des travaux est de maintenir les infrastructures portuaires existantes en bon état, en débutant par la réparation de la digue principale de Hérel et du mur-seuil du bassin de plaisance. Cet ouvrage en béton armé, soumis à de fortes contraintes (houle, marées, environnement salin), a été construit en 1973 en éléments préfabriqués dans la forme de radoub et a donc 52 ans.

Un diagnostic établi en 2022 par la société SITES a révélé différents désordres sur les structures (corrosion, 1850 m<sup>2</sup> d'éclatements de béton, 2100 mètres linéaires de fissurations) nécessitant des travaux

essentiellement de ragréage et d'injection des fissures.

Cette opération, estimée initialement à 7,8 M€, permettra de **prolonger les fonctionnalités de l'ouvrage de plusieurs décennies**. Le marché a finalement été attribué à un groupement de trois entreprises (Marc SA / NGE Génie civil SAS / ETPO Normandie) pour un montant de 7,1 M€.

Le chantier a débuté le 25 août dernier pour une **durée de 9 mois** conduisant à une réception prévisionnelle fin mai 2026 (hors intempéries).

Les dimensions hors-normes de la digue principale (360 mètres de long sur une hauteur avoisinant les 14 mètres), vont nécessiter la

mise en place de dispositifs d'accès spécifiques (cordistes, 4 portiques, plongeurs).



Les installations de chantier et une grue à tour complémentaire sont en cours de montage sur le parking de Hérél pour permettre d'acheminer les équipements et matériaux en toute sécurité sans impacter l'accès à la gare maritime. Seul l'accès piéton à la digue de Hérél sera interdit pendant toute la durée du chantier.

En parallèle de ce chantier, le Département de la Manche a déjà enclenché de nouvelles actions du programme de modernisation du port. Ainsi, le projet de création d'une maison

des plaisanciers est en cours d'études (phase d'avant-projet terminée) par la SPL des Ports de la Manche. L'objectif principal dans ce projet est de rassembler toutes les associations autour du nautisme dans un ensemble bâtiminaire adossé au bureau du port. La requalification des espaces actuels s'orientera essentiellement vers la création d'un espace de réception au rez-de-chaussée (150 personnes), d'un nouveau bloc sanitaire (douches, wc, ...) et l'extension des terrasses actuelles.



Le Département vient de lancer une étude de programmation architecturale, urbaine et paysagère qui aboutira à la livraison d'un plan guide (ou schéma d'aménagement) en 2026. Ce plan guide précisera l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement détaillant ainsi le programme de modernisation du port en action concrètes.

## GENÈSE

Le Département de la Manche a porté, pendant plusieurs années, un projet global de développement portuaire pour Granville. Celui-ci comprenait initialement une extension du port de plaisance de Hérél, une modernisation de son outillage (chantier naval, zone technique, ...) dédié aux usagers qu'ils soient pêcheurs, plaisanciers ou professionnels, et un aménagement de la rue des Isles, confié en 2018 à la société SAS Port Granville dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Depuis la naissance de ce projet global, le contexte général a significativement évolué en termes d'attentes sociétales et d'acceptabilité sociale, de réglementation environnementale aujourd'hui très coercitive et d'évolution des pratiques du nautisme qui s'orientent vers des séjours plus courts faisant appel notamment à la location.

Le Département de la Manche a pris en compte ces changements, a mis fin au protocole avec la SAS Port Granville en juin 2023, et a communiqué début août 2023 sur sa volonté de faire évoluer son projet initial vers une stratégie de **modernisation du port audacieuse et sobre**.

Pour cela, le Département de la Manche et la coordination portuaire (organe de concertation regroupant les collectivités locales, les professionnels du nautisme et de la pêche et les usagers du port) ont engagé une réflexion collaborative sur les contours et le contenu de cette modernisation, par le biais de réunions en groupes de travail.

En mai 2024, les participants se sont accordés sur une vision du port à 10 ans et sur les 10 objectifs permettant d'y parvenir.

L'assemblée départementale a validé, le 27 septembre 2024, le **programme prévisionnel de modernisation** du port de Granville fixant les dix objectifs à court, à moyen et long termes.